

PROTCOLE SANITAIRE

Informations aux parents des élèves susceptibles de réintégrer l'école

La réouverture de l'école pour les élèves aura lieu, sous réserve de décision contraire de la part des autorités, le mardi 12 mai.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les écoles.

Conditions d'ouverture

- Compte-tenu de la configuration des locaux, le nombre de personnes présentes dans une même salle ne pourra excéder 16 adultes et enfants élémentaire et 11 en maternelle.
- Le respect du protocole sanitaire édité par le Ministère de l'Éducation nationale sera strict et contraignant, y compris pour les enfants (circulation dans les locaux, hygiène, distanciation, jeux de ballon ou avec contact interdits, pas d'utilisation de matériel collectif, déroulement du repas très contraint...).
- Pour les adultes : port du masque et/ou d'une visière obligatoire (non préconisé pour les enfants sauf dans les transports scolaires)
- La commune a procédé à une désinfection des locaux et assurera un entretien quotidien suivant les préconisations sanitaires en vigueur.

Règles à respecter basées sur le protocole sanitaire

- Prise de température quotidienne à la maison avant de venir à l'école (si $t^{\circ} > 37,8^{\circ}\text{C}$, l'enfant reste à la maison).
- La mairie envisage la prise de température avant que l'enfant n'entre dans la cour de l'école ou dans le bus.
- En cas de symptôme pouvant évoquer une infection (toux, maux de tête, de ventre, signe de température...), l'enfant sera isolé, muni d'un masque jusqu'à l'arrivée du responsable légal ou de son représentant désigné qui viendra le chercher au plus tôt à l'école (les mêmes règles d'isolement s'appliqueront aux adultes présentant des symptômes). Il ne pourra réintégrer l'école qu'avec l'assurance que son état n'est pas lié au COVID-19 (avis médical).
- En cas d'infection COVID-19 avérée ou suspectée, les parents de la classe concernée seront immédiatement informés et les mesures appropriées seront prises en liaison avec le personnel de santé de l'Éducation nationale.

- L'arrivée à l'école, tout comme les sorties, se feront de manière échelonnée, pour éviter tout rassemblement aux abords de l'école. Les horaires devront être scrupuleusement respectés. Une distance minimale d'un mètre entre chaque personne devra être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.).

Merci d'expliquer cette règle à votre enfant. Leur préciser également que l'affect n'a rien à voir avec ces règles à respecter. En clair, si nous refusons de nous approcher d'eux (pour quelque motif que ce soit), c'est uniquement pour une question de respect des règles...

Les enfants fréquentant le périscolaire auront des instructions spécifiques.

- Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant au moins 30 secondes, avec un séchage soigneux en utilisant une serviette en papier jetable. Il sera réalisé, à minima :

- ☒ A l'arrivée dans l'école ;
- ☒ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ☒ Avant et après chaque repas ;
- ☒ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ☒ Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- ☒ Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.

Merci de veiller à ce que votre enfant le fasse.

Merci également de rappeler à votre enfant comment le lavage de mains doit être fait pour qu'il soit efficace. Et qu'une fois que les mains sont lavées, on ne remet plus ses doigts en bouche ou dans le nez.

- ☐ A défaut, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique pourra être envisagée, y compris en l'absence d'accès immédiat à un point d'eau pour les plus jeunes, sous le contrôle étroit d'un adulte (notamment en entrant dans le bus).
- ☐ Aucun prêt de matériel ou de nourriture ne sera pas possible entre enfants, l'utilisation de matériel collectif est prohibé.
Les échanges de ballons, jouets, crayons, etc. seront supprimés ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation. Le transfert d'objets ou de matériel entre le domicile et l'école doit être limité au strict nécessaire. Les enfants devront donc disposer de tout le matériel nécessaire. Merci de bien vérifier le contenu de leur trousse.
- ☐ Les jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinette, jeux de construction, matériel de manipulation en mathématiques...) seront retirés.

Il sera important d'expliquer à votre enfant pourquoi et comment l'école sera différente.

- ☐ - Le port du masque : -pour les élèves des écoles maternelles le port de masque est à proscrire.
-pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter sans risque de mésusage. (on se lave les mains avant de le mettre, une fois qu'il est mis en place, on ne le touche plus, et on se lave les mains après l'avoir retiré et jeté). Il appartiendra aux parents de fournir des masques à leurs enfants lorsque les masques seront accessibles aisément à l'ensemble de la population.
- ☐ Aucune activité contraire à la nécessité de distanciation ne sera admise, y compris en récréation.
Les récréations seront organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe à la fin du cours.
- ☐ Le mobilier et le matériel non nécessaires seront neutralisés.
- ☐ En fonction des enseignants présents, les classes seront réorganisées ; elles accueilleront certainement d'âges différents.
- ☐ Évidemment, la réorganisation des classes en fonction du nombre d'enseignant et le nombre limité d'enfants pouvant être accueillis vont nous obliger à établir des priorités. Les enfants ne pourront pas venir tous les jours. L'État a fixé une première priorité aux enfants de soignants et d'enseignants. Les autres priorités seront fixées par le conseil d'école (qui se réunit exceptionnellement demain : mercredi 6 mai).
- ☐ Si vous faites le choix de garder vos enfants à la maison, vous continuerez de recevoir le travail. Il n'y aura pas de différences de traitement entre les enfants.

- Respect d'une distance d'au moins un mètre entre les tables. Les élèves de maternelle travailleront dorénavant à une table.
- les enfants devront être le plus autonome possible (pensez à leur mettre des vêtements pratiques (sans boutons, pas de chaussures à lacets pour les enfants qui ne savent pas les faire seul))
- Les parents auront interdiction de pénétrer dans l'enceinte scolaire, sauf raison impérieuse et sauf protocole de prise en charge par le périscolaire.

Nous sommes en situation de crise, c'est difficile pour tout le monde. Plus que jamais, il est nécessaire de s'adapter, de communiquer et de s'entraider.

Rôle et engagement des parents

Les parents sont invités à mener une sensibilisation régulière des enfants aux règles mentionnées ci-dessus, de même qu'aux gestes barrières qui sont valables en toutes circonstances, sans dramatiser leur pratique, mais en les rendant acteur de leur propre sécurité, sachant que si, sciemment, votre enfant ne respecte pas ces règles, il pourra faire l'objet d'une exclusion de l'école.

Nous comptons également sur votre engagement pour nous signaler tout cas de COVID-19 survenant dans l'entourage de votre enfant et pour ne pas lui faire fréquenter l'école si la situation se présente ou s'est présenté.

.....
Je, soussigné(e) _____, parent de _____,

atteste avoir lu et m'engage à respecter et faire respecter par mon enfant les consignes données pour la reprise de l'école le 12 mai (ou à la date de retour de mon enfant à l'école) et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le _____

Signature :